



ABONNEMENTS
Un an Fr. 6.— Six mois Fr. 3.—
Suisse Fr. 6.— Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES
suisse 20 ct., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Société suisse des fabricants de boîtes de montres en or

Cette société a eu, samedi dernier, son XXIV^{me} congrès.

L'ordre du jour ne comprenait pas moins des 16 points suivants, dont la plupart intéressent exclusivement cette société :

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Verbal du dernier congrès.
3. Rapport de la Commission financière.
4. Rapport annuel de gestion.
5. Rapport des vérificateurs de comptes.
6. Budget pour l'exercice 1910-1911.
7. Adoption des statuts, convention et convention d'embauchage, modifiés et remis au net après expérience de quatre ans.
8. Fixation des deux taxes de cotisations.
9. Renouvellement du Comité de direction :
 - a) Nomination du président, du suppléant, du caissier et du secrétaire ;
 - b) Nomination des membres adjoints.
10. Nomination de la Commission d'embauchage.
11. Nomination des vérificateurs de comptes.
12. Application de la convention avec nos collègues de Besançon.
13. Candidatures :
 - 1° MM. Fleury & Roth, La Chaux-de-Fonds.
 - 2° M. Paul Berberat fils, Le Noirmont.
14. Association des cuvetiers. — Dénonciation de la convention pour le 23 septembre 1910.
15. Situation actuelle avec le syndicat des fabricants de montres or.
16. Divers.

Disons, à propos du point 7, que la convention, qui lie entr'eux les sociétaires, porte des conditions générales, dont les plus essentielles sont les suivantes. Le Comité de direction de cette société juge utile de les rappeler aux intéressés, fabricants d'horlogerie et fabricants de boîtes.

Convention

I

Les sociétaires s'engagent à se conformer exactement :

1. Aux règlements arrêtés ci-dessous :

Toutes les boîtes livrées dans le courant du mois et dont les factures figureront sur les relevés ou factures générales, devront être payées aux conditions suivantes, contre remise dans les dix jours :

 - 30 jours, 2% d'escompte sur or et façons.
 - 60 jours, 1% » » » »Ces paiements jouiront de cinq jours de grâce.
2. Au tarif des ors manufacturés.
3. Au tarif minimum des façons de boîtes.

4. Aux conditions générales indiquées dans le dit, savoir :

Toute maison exigeant son relevé de compte le 25 du mois, devra tenir compte de cette date pour l'échéance de ses règlements et ne pourra exiger de ses fournisseurs d'autres livraisons de boîtes jusqu'à la fin du mois courant. Tout autre terme intermédiaire est supprimé et sera refusé.

Les paiements ne pourront s'effectuer qu'en monnaie légale ou en papiers bancaux tirés sur places bancaux en Suisse.

En cas de prolongement d'échéance ou demande de renouvellement d'effet, le sociétaire pourra en aviser le secrétaire de la Chambre cantonale du commerce, qui tiendra un registre spécial et confidentiel à la disposition de la Société.

Les boîtes (petites minimum 36, grandes minimum 24) bénéficiant des prix de séries, ne pourront pas être livrées échelonnées par expéditions mensuelles ; elles devront être livrées dans l'espace d'un mois, à partir de la première livraison.

Pour toute boîte or poinçonnée en Suisse ou à l'étranger, ou boîte or bas, dont le titre est garanti sur facture, le fabricant de boîtes n'encourra et n'acceptera aucune responsabilité autre que celles prévues par la loi fédérale, à l'exclusion de toutes autres exigences des contrôles étrangers.

En cas de refus motivé de prendre livraison de boîtes régulièrement commissionnées par un fabricant d'horlogerie, par suite de circonstances spéciales ou majeures, celui-ci sera tenu de payer l'intérêt sur les livraisons suspendues, à raison de 6% l'an. Cette faveur ne pourra être accordée que sur la demande adressée au Comité de direction par les deux intéressés. Ce temps est limité à 60 jours.

Il est interdit aux sociétaires d'accepter des commandes à longues échéances ou par contrat prévoyant des livraisons de plus de 45 jours.

Quoique la bonification de 5% d'intérêt pour les paiements anticipés ait été supprimée, il est toutefois loisible à tout sociétaire de l'accorder lorsque la demande lui en est faite, sans pour cela provoquer de la part des fabricants d'horlogerie, ce mode de règlement.

Les frais de poinçonnement et de contrôle suisse ou étranger seront facturés à part et en augmentation sur les prix actuels du tarif, à raison de fr. 0,15 par lépine, fr. 0,20 par savonnette et fr. 0,05 par anneau.

Les fabricants de boîtes de montres or s'interdisent d'employer de la soudure inférieure à 50% d'or sur le titre de l'or constitutif des boîtes contrôlées.

Toutes les boîtes de montres or seront livrées et facturées à l'état brut aux fabricants d'horlogerie. Les sociétaires qui voudront se charger du polissage et finissage des boîtes ou de la décoration de la boîte, ou du posage des secrets,

devront facturer ces différents travaux supplémentaires à part et aux prix fixés par la Société.

III

Les soussignés s'engagent en outre formellement à ne conclure aucun contrat avec une ou plusieurs fabriques d'horlogerie ou avec un consortium de fabricants ou une société, pour la livraison totale ou partielle, à l'exclusion d'un ou plusieurs autres membres de la Société suisse des fabricants de boîtes de montres en or.

Le Comité de direction n'a subi, dans sa composition, que trois modifications. Conformément aux statuts, le Congrès a désigné le président, le suppléant, le caissier et le secrétaire :

Président : MM. Guillod-Gaillard.
Suppléant : Emile Jaccard.
Caissier : R. Spillmann.
Secrétaire : Samuel Perret.

La Société groupe 49 fabriques, et le Congrès, qui réunissait la presque unanimité des sociétaires, a siégé de 9 1/2 h. du matin à 7 1/4 h. du soir, avec une courte interruption pour le dîner.

Le meilleur esprit règne parmi les sociétaires, qui ont émis tous leurs votes à l'unanimité.

(Communiqué).

A propos de l'Exposition de Bruxelles

Pour l'exposition de Bruxelles, on fait la même expérience que pour les dernières expositions universelles : à côté et indépendamment de l'exposition officielle, une entreprise est à l'œuvre ; elle porte le nom de « Exposition industrielle commerciale et agricole ». Il n'y a pas de doute que cette entreprise ne veuille créer la confusion entre son œuvre et l'exposition officielle. Pour plus de détails, s'adresser à l'Office central suisse pour les expositions, Zurich, Métropole.

La situation économique de la Russie

La situation économique de la Russie semble en voie d'amélioration et les conditions budgétaires apparaissent sous un aspect plus encourageant.

Grâce à l'abondance de la récolte de 1909, le budget pour l'année écoulée s'est

clôturé dans des conditions relativement satisfaisantes.

Les recettes ordinaires se sont élevées à 2 milliards 525,326,000 roubles, en augmentation de 66,585,000 roubles par rapport aux prévisions budgétaires et de 107,518,000 roubles comparativement aux recettes de 1908.

Les dépenses ordinaires effectuées en 1909, sans compter les crédits de 1909 à réaliser ultérieurement, se sont chiffrés par 2,193 millions 695,000 roubles.

Les recettes extraordinaires se sont montées à 152,884,000 roubles, dont 138,862,000 roubles constituaient le reliquat disponible de l'emprunt 4 1/2 % de 1909.

Les dépenses ordinaires, effectuées sur les crédits de 1909, ont été de 40,373,000 roubles.

Le résultat général, en chiffre rond, se présente ainsi, en millions de roubles :

	Recettes réelles	Dép. faites et crédits disponib. recettes	Exc. des recettes
Au budget ordinaire	2,525,3	2,466,6	58,7
Au budget extraordinaire	152,9	143,5	9,4
	2,268,2	2,610,1	68,1

Les recettes réalisées en 1909 couvrent donc non seulement toutes les dépenses prévues au budget de 1909, mais laissent encore un excédent de 68 millions de roubles, excédent qui s'augmentera encore du montant des crédits votés, mais non réalisés pour le compte de 1909 et des années précédentes.

Mesures contre le chômage

On est, en Italie, à la recherche de moyens, non de supprimer le chômage, mais du moins d'en atténuer les conséquences fâcheuses. Dans ce but, le Conseil supérieur du travail a voté un projet de loi ainsi rédigé :

Article premier. — A partir de l'exercice financier 1910-1911, il sera inscrit au budget du ministère de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, une somme annuelle de 100,000 livres, pour subventionner les associations professionnelles ouvrières qui accordent des secours à leurs membres valides se trouvant involontairement sans travail.

Art. 2. — Le chômage périodique des industries saisonnières ne sera pas subventionné pendant cette période.

Art. 3. — Un règlement, promulgué par décret royal, établira les conditions exactes auxquelles devront répondre les associations voulant jouir de la subvention du gouvernement, ainsi que le mode de répartition de ces subventions.

Art. 4. — Le gouvernement présentera au Parlement, vers le 30 juin 1912, un rapport sur les résultats obtenus par cette subvention.

Le principe de ce projet est assurément de ceux qu'on peut admettre, ou tout au moins discuter. Son application comporte, toutefois, un danger sur lequel le gouvernement italien fera sagement de porter son attention. Toute grève comporte naturellement un chômage. Si, dans ce cas, l'Etat vient obligatoirement au secours des ouvriers sans travail, ne se trouverait-il pas, en fait, subventionner les grèves, ce qui équivaut à les encourager ?

Traitement des échantillons d'horlogerie importés temporairement par les voyageurs de commerce en Autriche-Hongrie.

Il résulte de renseignements de source officielle que les montres importées temporairement en Autriche par les voyageurs de commerce, comme *échantillons*, sont admises sans poinçonnement; mais il est exigé le dépôt de la valeur de leur prix de vente. On peut donc importer temporairement en Autriche des montres dont le titre des boîtes ne répond pas aux titres officiels autrichiens, comme cela est admis pour l'Angleterre.

Cette faveur est accordée par le traité de commerce austro-allemand, et la Suisse en bénéficie en vertu de la clause de la nation la plus favorisée contenue au traité austro-suisse.

Douanes

Les importations, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année courante, se sont élevées à 401 millions 092,048 fr. (1909, 370 millions 103,759 fr.); les exportations à 281 millions 060,896 fr. (1909, 259 millions 982,604 fr.).

Pour ce qui concerne l'horlogerie, nous avons un total d'exportation de 2,782,149 montres, pour une valeur de 27,438,021 fr. (1909, 2,192,343, 23,221,656 fr.) et 2,439,042 fr. (1,733,563 fr.) pièces détachées d'horlogerie.

Ces chiffres sont fournis en grande partie par les postes suivants: Parties ébauchées et ébauches, 749,595 fr. (411,168 en 1909); — Mouvements finis de montres, 1,504,400 fr. (1,119,496 fr.); Boîtes de montres nickel, 643,052 fr. (438,242 fr.); — en argent, 324,568 fr. (237,008 fr.); en or, 666,779 fr. (643,001 fr.); autres pièces finies, 1,636,443 fr. (1,243,911 fr.).

Montres nickel, 6,494,597 fr. (5,674,485 fr.); — argent, 6,991,328 fr. (6,364,419 fr.); — or, 10,049,944 fr. (8,143,805 fr.).

Editeurs de journaux

L'assemblée générale de la Société suisse des éditeurs de journaux, réunie à Zurich, sous la présidence de M. Jent, de Berne, comptait environ 60 membres.

La taxe d'entrée et la cotisation annuelle ont été maintenues sans changement.

A la réponse négative du Conseil fédéral, sur la requête de la Société concernant l'affranchissement temporaire des douanes pour le papier d'imprimerie, une rectification sera envoyée au Conseil fédéral.

L'assemblée a décidé de continuer des pourparlers avec l'Union des fabriques suisses de papier, en vue de la modification des conditions générales de banque.

Aucune opposition n'est faite à la nouvelle loi postale.

Le comité actuel a été confirmé à l'unanimité pour une nouvelle période, avec M. Jent, de Berne, comme président.

La fixation de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale est laissée aux soins du comité, qui est chargé également de l'examen des comptes annuels.

Une proposition de M. Ludin, de Liestal, tendant à l'introduction d'un tarif de rabais sur les annonces, a été renvoyé au comité qui élaborera un projet.

M. Meier, Schaffhouse, a fait un exposé sur la question du contrôle des annonces. Le comité a été chargé d'adresser une requête au Conseil fédéral pour s'opposer au projet d'élévation des taxes téléphoniques.

Exposition d'hygiène

L'an prochain doit avoir lieu à Dresde une exposition internationale d'hygiène, à laquelle la Suisse prendra part officiellement. Un des groupes de cette exposition, le groupe V, doit être consacré à l'hygiène des professions et du travail, et comme la Suisse a déjà beaucoup fait et beaucoup obtenu dans ce domaine, il importe que son exposition ne soit pas inférieure à celle des autres pays. Le comité du groupe compte par conséquent sur la collaboration de tous les intéressés et leur rappelle que les objets qui ne seront pas exposés dans un but de réclame commerciale seront reçus gratuitement. On peut se procurer le programme de l'exposition et des bulletins d'adhésion auprès de M. le professeur

Roth, président du groupe V, du comité national, Englischviertelstrasse 54, à Zurich.

Nouveau Code des obligations

Dans sa séance de mercredi, le Conseil des Etats a discuté le titre de 37^{me} du Code révisé: *Du louage de travail*, art. 1369-1404. La commission remplace cette dénomination par celle de *Contrat de travail*.

Voici un résumé de la discussion.

M. Hoffmann fait remarquer que cette partie du C. O. est celle qui a subi les plus importantes modifications. L'orateur expose en particulier les controverses au sujet du contrat collectif. La commission propose le texte suivant aux art. 1371 *bis* et 1371 *quater*:

1371 *bis*. — « Les employeurs ou les associations patronales, d'une part, et les employés ou les syndicats professionnels, d'autre part, peuvent établir par contrat collectif des règles qui devront être observées dans les contrats de travail individuels passés entre les employeurs et les employés que lie le contrat collectif. Le contrat collectif doit être rédigé par écrit. » Le reste comme le texte du Conseil national.

1371 *ter*. — « Le Conseil fédéral et les autorités désignées par les cantons peuvent, après avoir pris l'avis des syndicats professionnels intéressés ou d'associations d'utilité publique, rédiger des contrats-types pour les diverses catégories du contrat de travail, de même que pour l'apprentissage. La teneur de ces contrats est réputée exprimer la volonté des parties s'ils ont été dument publiés et s'il n'existe pas une convention écrite du contraire. »

Cet article 1371 *quater* de la commission est la reproduction à peu près textuelle de l'article 1373 du Conseil national. La commission en a retranché l'alinéa qui soumet les contrats-types des autorités cantonales à la sanction du Conseil fédéral.

Ces textes sont adoptés après quelques explications de M. Leumann.

L'art. 1378 est rédigé par la commission dans les termes suivants: « L'ouvrier qui, durant la journée de travail régulière, travaille aux pièces ou à la tâche pour un seul patron, a le droit d'exiger de l'ouvrage eu suffisance pendant toute la durée du contrat. A défaut d'ouvrage aux pièces ou à la tâche, le patron peut occuper l'ouvrier à l'heure, et si l'ouvrage à l'heure vient aussi à manquer, le patron est tenu d'indemniser l'ouvrier du dommage subi, à moins qu'il ne prouve qu'aucune faute ne lui est imputable. »

A l'art. 1379, la commission modifie partiellement les décisions du Conseil national en ce qui concerne les termes de paiement de salaires.

La commission présente aussi un texte tout différent de celui du Conseil national, à l'art. 1381, concernant le paiement du salaire en cas d'empêchement de travail.

M. Hoffmann explique le sens des propositions de la commission. Il n'est que rarement question d'imposer au patron une double charge, c'est-à-dire à la fois le paiement de la prime d'assurance-maladie et le paiement du salaire. La commission stipule des garanties spéciales à ce sujet dans l'art. 1381 *bis*.

La question du certificat (art. 1388), est réglée comme suit par la commission: « L'employé peut exiger que l'employeur lui délivre un certificat ne mentionnant que la nature de son travail et la durée de ses services. A la demande expresse de l'employé, le certificat se prononcera aussi sur la qualité de son travail et sur sa conduite. »

La commission présente encore une rédaction différente de celle du Conseil national, mais se rapprochant de celle du Conseil fédéral, pour l'art. 1388 *bis* relatif aux inventions faites par les employés au cours de l'exécution de leur travail.

M. Wirz (Obwald), veut amender l'art. 1883 (instruction professionnelle des apprentis) en ce sens que le maître laisse à l'apprenti le temps suffisant pour prendre part aux *examens d'apprentissage*.

M. Hoffmann n'a pas d'observation à formuler contre cet amendement.

L'amendement Wirz est adopté par 22 voix contre 4.

M. Leumann (Thurgovie), demande une interprétation de l'art. 1881. Elle lui est donnée par M. Hoffmann, en ce sens que l'employé dont le

contrat peut être dénoncé dans les quinze jours, mais qui est occupé chez le même patron depuis plusieurs années, conserve le droit au salaire en cas de maladie ou de service militaire.

Les articles 1400-1402 concernant la clause de prohibition de la concurrence sont présentés par la commission sous une nouvelle forme.

M. Scherrer (Bâle-Ville), propose un nouvel article 1402 bis disant que les restrictions apportées par les articles 1400, 1401 et 1402 à la prohibition de faire concurrence, ne sont pas valables si, pendant ce temps, l'employé a reçu une équitable indemnité.

L'orateur voit avec satisfaction les restrictions qui doivent réprimer les abus engendrés par les clauses des contrats interdisant la concurrence. Mais, d'autre part, il estime que des garanties doivent être accordées à l'employeur. La grande industrie, notamment l'industrie chimique, demande qu'on fasse une distinction selon que l'employé a été indemnisé ou non, pour sa renonciation à une future concurrence.

Comme les propositions de M. Scherrer n'ont pas été distribuées, M. Locher propose de renvoyer la discussion de ces articles.

M. Hoffmann est d'accord avec cette motion d'ordre. Cependant il désire que les députés continuent à présenter leurs observations avant le renvoi des articles 1400-1404 à la commission.

M. Locher demande que les restrictions à la clause de prohibition de concurrence ne soient pas applicables aux contrats d'apprentissage.

M. Schullhess trouve qu'il faut prévoir encore d'autres secrets que celui des affaires ou celui de la fabrication. Il voudrait traiter aussi plus rigoureusement les employés supérieurs.

M. Hoffmann justifie la distinction entre l'employé commercial et l'employé d'une fabrique, ce qui amène à distinguer aussi entre le secret des affaires et le secret de fabrication.

M. Leumann parle dans le même sens, tout en se prononçant pour la proposition Scherrer.

Les propositions nouvelles sont renvoyées à la commission avec les articles 1400-1404.

Nouvelles diverses

Propriété littéraire. — Le 9 juin se sont réunis à l'Office des affaires étrangères, à Berlin, les représentants de l'Union internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique, afin de ratifier la convention. L'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, Haïti, Libéria, Monaco et la Suisse ont ratifié sans autre la convention révisée. Le Japon a fait quelques réserves. Dans les autres Etats de l'Union, les travaux préliminaires ne sont pas encore assez avancés pour que les actes de ratification aient pu être présentés, mais la ratification ne fait aucun doute.

Voyageurs de commerce. — On peut se procurer, auprès de la Chancellerie fédérale du commerce, au prix de 50 cts. l'exemplaire, le tableau des noms des voyageurs de commerce qui se sont pourvus de cartes de légitimation payantes du 1^{er} janvier au 31 mars de cette année.

Une belle vente. — Un fabricant de Genève, M. W. Gogelin, justement renommé pour le fini artistique et la régularité de ses montres, vient de vendre à la princesse Cantacuzène, à St-Petersbourg, une montre merveilleuse qui mesure un demi-centimètre de diamètre et qui, entourée de petits brillants, forme le chaton d'une bague.

Cette montre unique, qui se remonte par une clef minuscule, est absolument juste; elle avait été commandée par la dernière impératrice du Brésil au prix de 125.000 fr.

Liste des dessins et modèles

Prolongations.

N° 14984, 14 avril 1905, 8 h. p. — (II^e période 1910-1915). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Ariste Calame fils*, Le Locle (Suisse). Mandataire: Hermann Schlee, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 16 mai 1910.

N° 12008, 19 avril 1905, 1 h. p. — (II^e période 1910-1915). — 3 modèles. — Couvre-rochets

de montres. — *C. Meyer-Graber*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: Hermann Schlee, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 16 mai 1910.

N° 12102, 19 mai 1905, 7 1/4 h. p. — (II^e période 1910-1915). — 372 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés, articles de bijouterie et médailles. — *Holy frères*, St-Imier (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 12105, 20 mai 1905, 11 h. a. — (II^e période 1910-1915). — 3 modèles. — Boîtes genre américain avec fond et carrure d'une seule pièce et fonds de boîtes décorés. — *Société anonyme Louis Brandt & Frère, Oméga Watch Co*, Bienne (Suisse). Mandataires: Herren & Guerchet, Genève; enregistrement du 18 mai 1910.

Radiations.

N° 6921. 25 mars 1900. — 1 modèle. — Calibre pour montres de poche.

N° 11867. 16 mars 1905. — 7 modèles. — Cadrons pour jouets mécaniques.

N° 11875. 20 mars 1905. — 1 modèle. — Mouvement de montre.

N° 11887. 22 mars 1905. — 1 modèle. — Montre.

N° 11906. 28 mars 1905. — 1 modèle. — Calibre de montre de poche.

N° 11909. 28 mars 1905. — 2 modèles. — Calibre de montre et couvre-rochet.

N° 11911. 29 mars 1905. — 1 modèle. — Mécanisme de mise à l'heure.

Prix - courants et Catalogues illustrés pour l'Horlogerie et la Bijouterie

Exécution soignée Plus de 600 clichés à disposition Exécution soignée
Lithographie - Typographie R. HAEFELI & FILS
Rue Léopold Robert, 14 et 16

Cote de l'argent du 17 Juin 1910

Argent fin en grenailles . . . fr. 97.— le kilo.
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 100 06 1/4

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
== Spécialité extra-plates et plates soignées ==
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 4158 H 2401 TÉLÉPHONE

Entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages
Qualité soignée. Derniers avancements.
4270 **RUEDIN & C^{IE}** H 417 D
Fabrique d'Horlogerie de Delémont

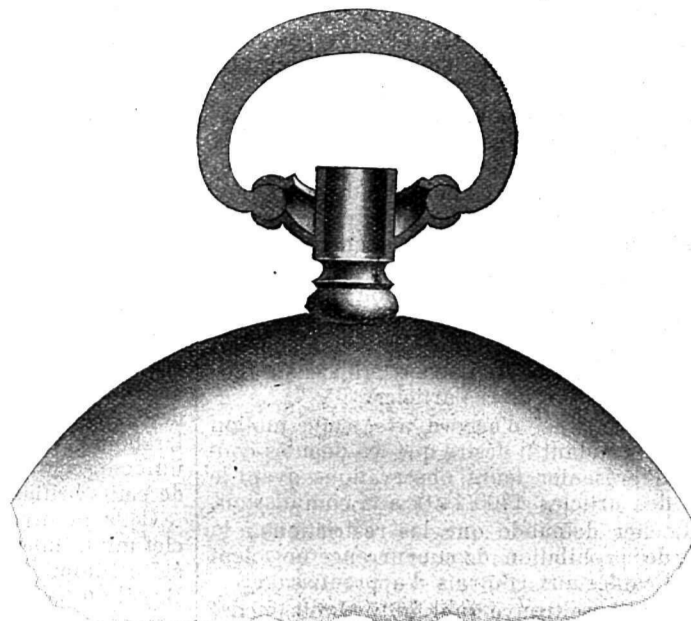
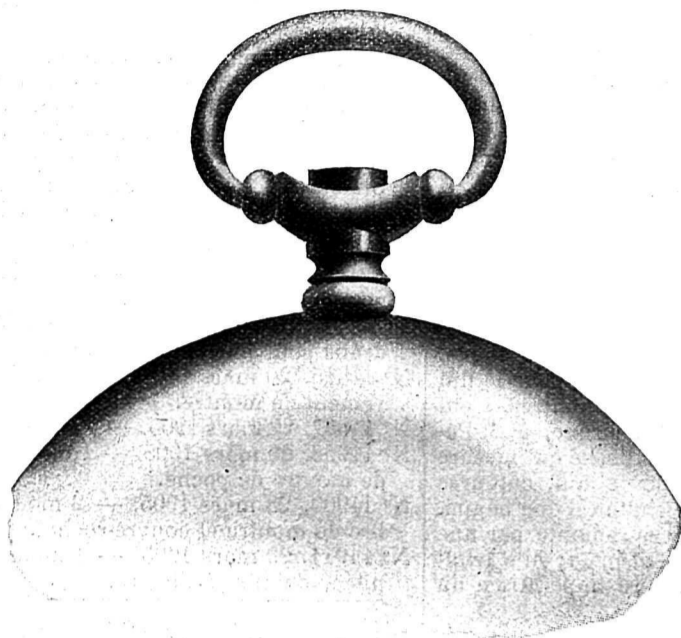
Hochuli - Brenneisen Exportation **Fabriq. de Pierres fines**
Erlach-Cerlier pour l'Horlogerie
Téléphone — Téléphone Saphirs - Rubis - Grenats
Spécialité: Qualités soignées et trous olivés 3400
Usine électrique H 4111 U — 0 — Installations modernes

Fabrique de boîtes argent
en tous genres
- pour tous pays -
Exécution prompte et soignée
La maison livre la boîte décorée et finie, prête à recevoir le mouvement.
JOBIN & C^{IE}
Neuchâtel
TÉLÉPHONE H 6671 N 3925

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE
Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Prêts hypothécaires, sur cédules et sur billets. — Achat, vente et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Négociation de monnaies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et chèques sur la Suisse et l'Étranger. H 40002 C
La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.
Elle délivre des bons de dépôt à 1 an 3 1/2%, à 2 et 5 ans 3 3/4%; à 3 ans 4%. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du dépôt. 3957
Achat et vente de matières d'or, d'argent et de platine. — Or fin pour doreurs.

Horlogerie Rosetta
Clemenzen Allemann - Hug
Rosières (Ct. Soleure)
Fabrique de montres en tous genres et pour tous pays
en acier, métal, argent, argent galonné, émail.
Fantaisie en lépines et savonnettes. — Bracelets avec cuir, en acier, métal et argent. — Bracelets extensibles. — Milanaises. — Chaînes en métal et argent. H 40186 C 3275
Spécialité: Extra-plates en acier, métal, argent, argent galonné et fantaisie.

Assortiment «**Securitas**». Le plus grand succès du jour.
Pendant et anneau à boules. Breveté.

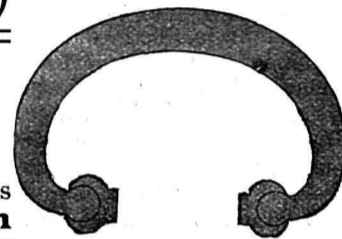
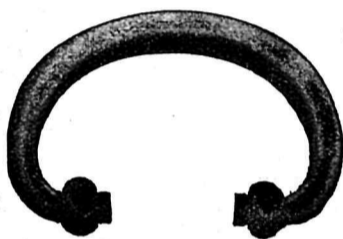


LA NATIONALE S. A. GENÈVE (Siège Social)

Usines à
 Genève, Champagne, St-Imier, Saignelégier, Bienne

L'anneau à boules «**Securitas**» muni de douilles mobiles pour le rhabillage se trouve chez les **négociants en fournitures d'horlogerie.**

H 2420 J 4642



Sensationnelle Nouveauté !

Montre-Réveil



à Cadran
 et Aiguilles
 lumineux
 au
Radium

A. Schlæfli, Selzach

H 8309.C 4527

Indispensable à Tous

AUBERT FRÈRES Le Lieu
 (Vallée de Joux)

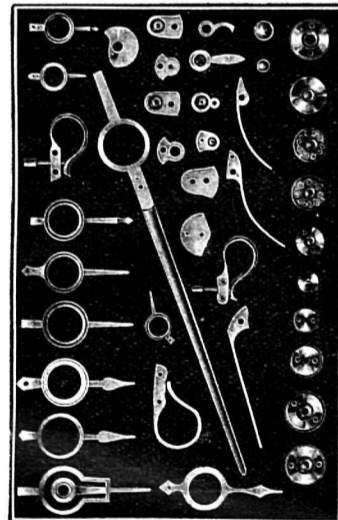
Spécialités:
 Raquettes, Coquerets, Plaques
 en tous genres

Polissage d'aciers et vis. H 22931L 4456
 » biseaux, vis, clavettes, noyaux.
 Découpages tous genres de pièces s/m.

Ressorts, Régulateurs, etc., etc.

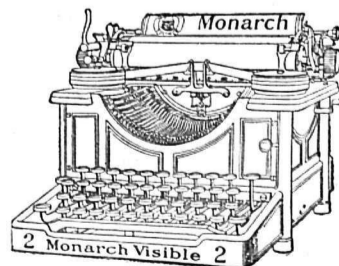
Commission. — Exportation.

Téléphone



Machine à écrire «Visible»

Machine
 américaine



Présentation
 de la machine et
 des catalogues
 gratuitement

H 778 U 4461

E. Vœgeli & Co, Zurich
 Représentants pour la Suisse

Ces machines ont obtenu le plus grand succès depuis 6 ans, dans les centres industriels, administrations fédérales, cantonales et municipales.

E. D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 40177 G 176

Pour la **Russie**, on cherche un **Employé** actif, intelligent, connaissant à fond l'horlogerie, parlant allemand et français et, si possible un peu le russe. Inutile de faire des offres sans preuve de capacité. En cas de convenance, place d'avenir.

Faire offres sous chiffres **Y 8676 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 4629**

Bon ouvrier horloger

sérieux, de toute confiance, sobre, **est demandé** pour la Suisse française, entrée tout de suite; références exigées. Chambre et pension fournies.

Ecrire s. chiffres **C 8692 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 4635**

Roskopfs

Qui peut fournir 25 grosses de chaque, nickel et oxydées 19 lig., lép., gl. pl., cadrans mét., cuv. glaces, genre anglais. **Au comptant.**

Ecrire s. chiffres **Z 8679 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 4633**

Montres or

Représentant sérieux déjà bien introduit auprès de la clientèle horlogère allemande pour la montre argent, cherche encore la représentation pour la montre or en tous genres, si possible en spécialités.

Adresser offres sous chiffres **H 1793 P** à **Haasenstein & Vogler, Porrentruy. 4638**

Une importante maison d'horlogerie de Genève cherche un

employé de bureau

bien au courant de la branche. — Adresser offres avec détails des connaissances, références et prétentions, sous chiffres **Y 3333 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève.**

On demande

un visiteur de barillets et finissages, sérieux et capable de bien surveiller la fabrication complète des pivotages et polissages d'arbres, carrés, arrêtes, finissages de barillets, arrondissements, engrenages, posages d'aiguilles. — Offres avec copies de certificats et indication des exigences s. **N 2339 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier. 4621**

FABRIQUE D'HORLOGERIE Spécialités de quantités en tous genres

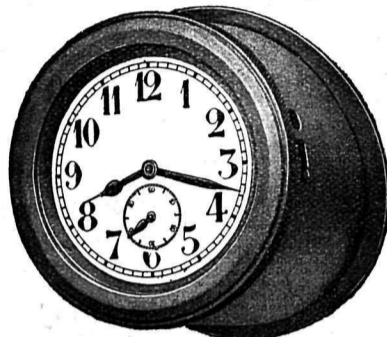
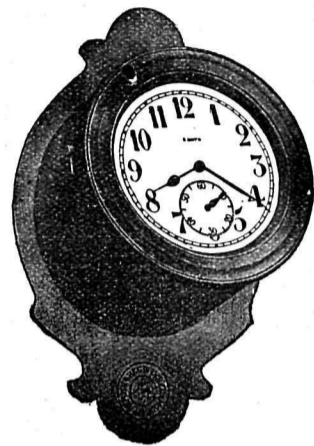
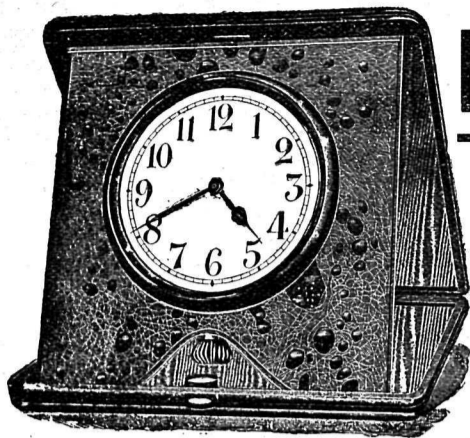
Alfred Robert

rue de la Palx, 107
LA CHAUX-DE-FONDS
Quantités à aiguilles de 16 à 50 lig.
Quantités double faces
Quantités à guichets automatique
Montre universelle
Montre double tours d'heures
Montre double faces
Montres sans aiguille
H 40175 C Montres garanties 3569

FABRIQUE D'HORLOGERIE SOIGNÉE
Gindrat-Delachaux & Co, La Chaux-de-Fonds (Suisse)

FABRIQUE HUITAINE

Bureaux: 72, rue Léopold Robert. — Fabrique: 169, rue du Doubs



SPÉCIALITÉ
Montres 8 Jours

ancres, tous genres, toutes grandeurs
simples et compliquées

Montres pour automobiles

voyages, bureaux, presse-lettres,
avec mouvements 8 jours
remontoirs ou clés

**MONTRES BOULES CRISTAL
PENDULETTES**

Marques: Huitaine, Rama, Observator, Octo

Catalogue illustré franco sur demande

Dessins au 1/4 de grandeur naturelle: H 10190 C 3431

Employés intéressés

cherchés par nouvelle entreprise d'un grand avenir assuré.

Comptables, correspondants expérimentés et voyageurs bien introduits peuvent faire leurs offres sous chiffres **A 1000** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. Discretion garantie. 4628**

Une localité importante, située au centre des affaires horlogères et sur une des lignes de chemin de fer les mieux desservies

s'intéresserait

à tout commerçant, de n'importe quelle industrie, qui viendrait s'installer chez elle.

La force électrique serait obtenue à des conditions toutes spéciales.

Ecrire s. chiffres **L 2328 J** à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, St-Imier. 4611**

A dater de mercredi 15 courant les bureaux de la

**Manufacture des Montres Thermos
Blum & Frères Meyer**

sont transférés H 8685 C 4639

Rue du Parc 107, La Chaux-de-Fonds

Une fabrique d'horlogerie en pleine prospérité, cherche

un chef d'établissement énergique

au courant de la sortie et de la rentrée des commandes et du travail; il pourrait éventuellement occuper la place de directeur commercial.

Ecrire sous chiffres **G 8586 C**, à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 4630**

FABRIQUE D'HORLOGERIE, LA CHAUX-DE-FONDS
G. Küng-Champod & Co

Montres or pour Dames
en tous genres et pour tous pays
immense choix en fantaisies, boîtes, décors, dernière création. 4031
H 10013 C Joailleries, émail, guillochés. **Bon marché.**

Occasion exceptionnelle

Un commerçant en horlogerie, disposant de certains capitaux, aurait l'occasion de reprendre la suite d'un **Magasin d'horlogerie et de bijouterie**

en pleine prospérité et bien achalandé, établi au **Caire (Egypte), depuis 27 ans. 4637**

Le titulaire actuel désirant se retirer des affaires pour raison d'âge, céderait la reprise à des conditions favorables.

Pour renseignements et offres, s'adresser par écrit sous **X 2402 J** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

ON DEMANDE un
horloger

sérieux, connaissant l'horlogerie dans toutes ses parties, pour être occupé à divers visitages **d'ébauches, de finissages, taillages, mécanismes de remontoirs, pignons et chronographes**, et pouvant au besoin aider à la confection des calibres pointeurs, plaques, etc.
Adresser les offres par écrit avec certificats et indication des prétentions, sous chiffres **R 8625 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 4615**

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES.
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1808 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ingc. Conseil

On demande de suite dans maison d'horlogerie d'exportation, un **jeune homme intelligent et sérieux**, connaissant la fourniture d'horlogerie, sténographie et machine à écrire.
Adresser offres et prétentions de salaire sous chiffres **Y 3331 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève. 4634**

Pendants Couronnes et Anneaux

Un bon ouvrier connaissant à fond la fabrication des pendants, couronnes et anneaux, qui se sentirait capable de diriger cette partie en qualité de **contre-maitre**, est prié de donner son adresse sous chiffres **V 8646 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 4622**
Situation d'avenir bien rétribuée si la personne convient.

Paolo Cancelliere

représentant - commissionnaire en joaillerie-orfèvrerie, Via Depretis 78, à **NAPLES (Italie), cherche Représentations**

d'horlogerie en tous genres, pour la vente sur place et en provinces. H 3572 C 4623

Faute d'emploi, **on offre à vendre un grand 4619**

COFFRE-FORT

très peu usagé.
Offres s. chiffres **T 8641 C** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Frappe artistique
 p^r l'horlogerie, la bijouterie, l'orfèvrerie
 Niel, Eaux-fortes, Taille-douce
 H 10182 C Poinçons particuliers 3615
 Frappe de cuvettes, cadrans
 Insignes pour sociétés

P. Grosjean - Redard
 La Chaux-de-Fonds
 73 b, rue Léopold Robert

Machines à régler

Genève
 Représentant sérieux,
 horloger expérimenté, deman-
 de représentation de bonne
 fabrique d'horlogerie pour la
 place de Genève. Entrepren-
 d aussi voyage en Suisse, Alle-
 magne, Autriche, France et
 Belgique; bien introduit au-
 près de la clientèle de 1^{er} ordre
 Ecrire s. chiffres **N 3568 C** à
Haasenstein & Vogler, Genève. 4618

Emaillages
 sur tous métaux

Auguste Ducommun
 H 8173 C **Parc, 81,** 4499
 La Chaux-de-Fonds

Modèles
 pour les machines de préci-
 sion de l'industrie horlogère, modè-
 les pour écoles, modèles pour
 brevets, fabriqués d'après les
 dessins ou échantillons reçus.
 Prix les plus bas et exécution
 irréprochable. H 7640 Y 3657
Ad. Locher, menuiserie
 mécanique de modèles, Berne.

Reichenberg & Co
Londres H 7600 C
 s'intéressent toujours aux nou-
 veautés pour le marché anglais, pour
 l'exportation, et aussi aux nouveaux
 calibres en toutes grandeurs. 4367

Voyageur
 en horlogerie, connaissant et intro-
 duit auprès de la meilleure clientèle
 d'horlogers et de bijoutiers d'Alle-
 magne,
 cherche représentation
 sérieuse de toute première maison
 désirant étendre ses affaires en
 ALLEMAGNE. Résultat assuré. Meil-
 leurs références à disposition.
 Ecrire sous chiffres L 3566 C
 à Haasenstein & Vogler, La Chaux-
 de-Fonds. 4616

PIVOTAGES
 Qui fournit les installa-
 tions complètes de meulages
 Saphirs pour pivotages de
 pignons et axes?
 Adresser offres s. chif-
 fres **W 8656 C** à Haasen-
 stein & Vogler, La Chaux-
 de-Fonds. 4624

Demandez la montre de dame
Video
 qui se fabrique en trois qualités.
A. BARFUSS & FILS
 H 1002 U **BIENNE** 4435

FABRIQUE
DE CONTRÉPIVOTS
G. Casati & C.
 Voghera (Italie)
 Contrepivots, rubis, saphirs,
 grenats en toutes qualités, dia-
 mètres et prix. H 3480 C
Spécialité de polissage
 bombé pour **gouttes g, ba-**
lanciers et contrepivots.
 Travail bien fini et prix d'un
 réel bon marché. 4546

Fabrikant von
Taschenwecker-Uhren
 mit **Radium - Zifferblatt**
gesucht
 Offerten mit **Cassapreis**
 an **G. Lamprecht, Zittau**
 in Sachsen. 4646

ALFRED CATTIN
Breuleux 4645
 Décoration de Boîtes or
 et argent
 en tous genres
 Taille douce — Guillochés
 Filets émail H...J
 Gravure genre anglais

Avis aux fabricants!
 Une maison de Genève
cherche des fournis-
seurs de petites mon-
tres ancre et cyl. 8-11 lig.,
 soignées, avec et sans décors.
 Ecrire s. chiffres **T 3593 C**
 à **Haasenstein & Vogler,**
La Chaux-de-Fonds. 4647

La Fabrique d'horloge-
rie R. SCHMID & Cie
Cassardes Watch Co
 Neuchâtel
 demande un
Chef de fabrication
 énergique et capable. — Of-
 fres par écrit. Discretion ab-
 solue. H 4416 N 4644



Fabrique de Cadrans
 Métal H 2218 J

J. ARNOULD
 Saint-Imier
 Cadrans métal pour tous pays
 Prix par séries. 4595
 Spécialité de Cadrans finiqués
 Couleurs variées.
 Cadrans à bosses transparentes.
 Exportation. Téléphone.

Bonne occasion!
 Pour un ou deux bons horlogers énergiques, ayant
 petit capital, à remettre, à des conditions très avanta-
 geuses, pour cause d'âge,
Commerce d'Horlogerie renommée
 avec outillage complet pour la fabrication d'ébauches et le
 terminage de la montre. Une certaine quantité d'ébauches
 et fournitures en travail, de différents beaux calibres. On
 serait éventuellement disposé, à louer l'outillage et à rester
 intéressé dans l'affaire.
 Adresser offres sous chiffres **H 1121 C** à **Haasenstein**
& Vogler, à Bienne. 4643

PARIS

Grande maison d'horlogerie faisant,
 pour cause d'agrandissement et transfor-
 mations, une **liquidation** de montres
 pendant 3 mois, accepterait d'écouler des
 stocks de **montres cyl. et ancre** de
 10 à 24 lig. Affaires avantageuses. H 3594 C
 4648
 Adresser les offres avec échantillons à
M. L. BLUM, Grand Hôtel, Leysin.

REPASSEUR
 connaissant l'établissement de la
 petite montre ancre belle qua-
 lité, 7 à 10 lignes
est demandé
 Engagement à l'année.
 Adresser offres détaillées
 sous chiffres **S 3308 X** à
Haasenstein & Vogler,
Genève. 4627

Fabrique d'horlogerie
G. ROSSELET, St-Imier
Montres
 en tous genres
Remontoir et à clef
Cylindre et ancre
 or, argent, galonné et métal
 H 2489 J Qualité soignée 3366
 Marque „Blumentopf“.

Fabrique d'horlogerie
L. Sandoz - Vuille
 Le Locle (Suisse)
Montre réveil (brevetée).
Montre 8 jours 3493
à tirette (brevetée).
Montre 8 jours
 avec **quantième et seconde.**
 Marque „PRESTO“

Régleur-retoucheur
 Horloger très sérieux, ayant
 déjà obtenu bulletins de ré-
 glage, **cherche place** com-
 me régleur - retoucheur, chef
 remontages et achevages d'é-
 chappements, ayant l'habi-
 tude de la petite pièce. Certi-
 ficats à disposition. — Faire
 offres jusqu'au 1^{er} août, par
 écrit, sous **U 3595 C** à **Haas-**
enstein & Vogler, La Chaux-
de-Fonds. Discretion. 4649

Bureau de comptabilité horlogère.
Ch^s Hofer, La Chaux-de-Fonds.

Leçons écrites de compt. amér.
 Succès garanti. Prosp. gratis
H. Frisch, expert compta-
 ble, Zurich F. 21. H 154 Z 401

HERMANN FATTON
 H 14380 U **BIENNE (Suisse)** 3593
Fournitures pour Usines
 Courroies, huiles, graisses, déchets de coton,
 acier comprimé pour arbres de transmission.
Vente de poulies STANDARD
 Stock important

BANQUE DE BIENNE

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt :

en **Compte-courant** à **3 1/2 %**, disponibles et **sans commission** ;
 sur **Livrets d'Epargne** à **4 %** de fr. 1.— minimum, remboursables
 moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants ;
 contre **Bons de Caisse** à **4 %** à 2 ans fixes, munis de coupons semes-
 triels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénon-
 ciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**,
 contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

3469 H 1185 U **BANQUE DE BIENNE.**

L'économie par la qualité est trouvée par les montres
 de dames de la
Fabrique „Rebberg“ Les Fils de Jean Aegler, Bienne
 Maison fondée en 1878
LA CHAUX-DE-FONDS, rue Daniel JeanRichard, 43
 la plus ancienne fabrique produisant la spécialité de **montres**
de dames, ancre et cylindre, 9 à 13 lig. en boîtes or, ar-
gent et acier.
 La montre **11 lig. ancre Rebberg** a obtenu bulletin d'ob-
 servation de **1^{re} classe.** H 972 U 3300

Manufacture d'Horlogerie
„LE PHARE“ AU LOCLE
 (SUISSE)
 H 10195 C 3856

Expositions universelles
 et internationales
 Amsterdam - Paris - Genève
 Bruxelles - Liège - Milan
MÉDAILLES D'OR - GRANDS PRIX
 ET HORS CONCOURS
 M. DU J.

Montres simples
 Montres Chronographe-Compteur
 Montres à Répétition

Constructeur des célèbres machines „DIXI“
 pour grosse et petite horlogerie.

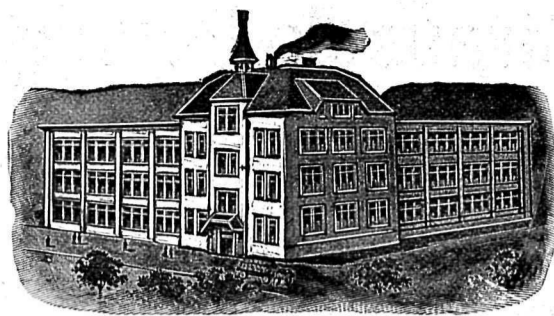
MALLERAY WATCH C^o

Malleray (Val de Tavannes)

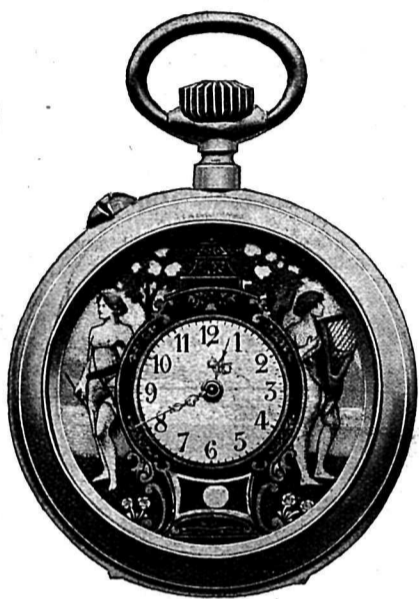
Excellentes montres civiles, plates et demi-plates, de différents genres en tous métaux.
H 916 J Mise à l'heure à poussette, tirette et négative. — Brevets 40498 + 42202 4301

Spécialité: MONTRES ANCRE, levées visibles, 7 à 17 pierres, lépines et savonnettes; marche et réglage garantis.

Articles sérieux à prix avantageux, classés hors concurrence. Demandez offres.



La Société Horlogère de Reconvilier



Pendulette

H 2104 J

livre les montres Système **Roskopf** de **16** à **42** lignes en **hauteur normale** et **demi-basse**, lépines et **savonnettes**, argent, métal, acier, artistiques, etc. :

les montres Automates, le plus riche assortiment.

les montres boîtes à Vis, façon Squelette, Sans aiguilles.

les montres à clefs, genres Turcs, Egypte, Boston.

les montres Réclames, Primes, Jubilés, Contours, etc., etc.

ATTENTION. - Nous ne vendons que des Montres réglées à 3 minutes, et garanties sans arrêts.

➔ **Vente exclusive aux grossistes.** ➔

Demander Catalogues.

3263

USINES D'HORLOGERIE

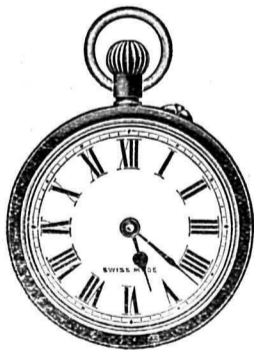
Obrecht & C^{ie}, Granges-Grenchen

Adresse télégr.: Schmelze, Grenchen, Suisse

Montres pour Dames, 12 lig.
extra bon marché
en boîtes de tous métaux



Ultra-minces



Systèmes Roskopf

Nouveautés en Montres 8 jours ➔

Ancre et cylindre H 40193 C 3771

MONTBARON & C^o
NEUCHÂTEL
SUISSE

PHOTOGRAVURE
MODERNE
FABRICATION DE CLICHES
AUTOTYPIE
ZINCOGRAPHIE
TROIS COULEURS
XYLOGRAPHIE
GALVANOS

Charles Frank

Le plus grand atelier pour

Fabrication de **SECRETS OR** en tous genres

Répétitions grandes pièces et extra-plates

4037 H 10041 C Ouvrage prompt et soigné

Téléphone La Chaux-de-Fonds, D^r Jean Richard 16

Journal suisse d'horlogerie

Revue horlogère universelle

Publié sous les auspices de la Classe d'industrie et de commerce (Société des Arts de Genève).

Le Journal suisse d'horlogerie, diplômé aux expositions de La Chaux-de-Fonds (1881), Zurich (1883), Paris (1889 et 1900), Genève (1896), participation à la médaille d'or décernée à la classe d'industrie), paraît à Genève tous les mois, en numéros d'au moins 32 pages de texte. Il est à sa 31^{me} année d'existence et offre, par le nombre et la nature de ses lecteurs, aux **fabricants d'horlogerie, de parties détachées et de fournitures, aux monteurs de boîtes, graveurs, négociants en spécialités pour l'horlogerie, etc. etc.** un

moyen de publicité de premier ordre.

S'adresser pour tout ce qui concerne la partie des annonces à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler.**

4266

Samuel Lüthy & C^o

Fabrique de pierres fines pour l'horlogerie

Pieterlen près Bienne

H 936 U

4547

Maison Fondée en 1875 □ Genres soignés

Strausak-Bouché, Solothurn

Fabrikation von Damenuhren 10 1/2 bis 14 lig. cyl.

in Gold-, Silber- und Stahlgehäusen, modernster Ausstattung.

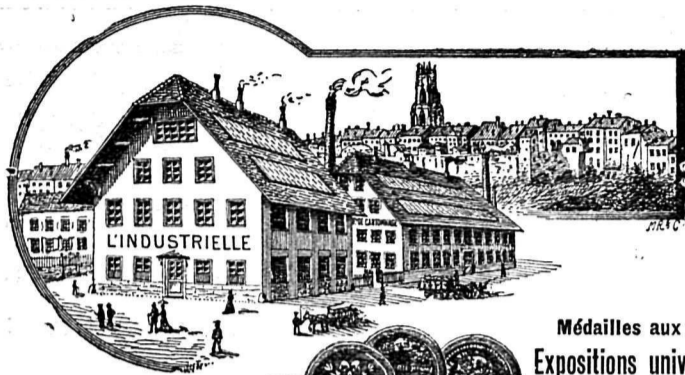
Spezialität: Deutsche u. österreichische Genres

S 2416 Y

Sehr vorteilhafte Preise.

4436

Bei grösseren Aufträgen Ausnahmebedingungen.



Médailles aux
Expositions univer-
selles de Paris
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887

Société anonyme

* Manufactures de Cartonnages *

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante
des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc.,
se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle
seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 2887 F

Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.**

3276

Germain Pochon

Graveur-Décorateur-Niellieur

Genève

Joaillerie-Ciselure

FANTAISIES

FRAPPE - NIELLAGE

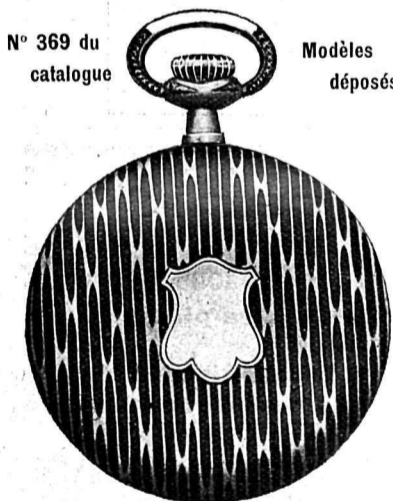
Véritable Niel de Genève

Boîtes Niel et Eau-forte
prêtes à recevoir le mouvement

Seul propriétaire 4338

H 1386 X du modèle ci-contre

— Les contrefacteurs seront poursuivis. —



N° 369 du
catalogue

Modèles
déposés



Bijoux avec Miniatures
en véritable Email, Ivoire, etc.

Similis - Emaux

Exécution absolument artistique. - Livraisons dans les 3 jours
Catalogue contenant 3000 modèles de différentes
qualités gratis et franco aux professionnels.

Catalogue 8 avec prix. Catalogue 9 sans prix.

Indiquer exactement l'édition que l'on désire recevoir.

Correspondance en français, allemand, anglais, suédois, italien et espagnol.

Julius Schloss & Co., 76 Mayence, Francfort s/M.

N'achetez pas une Presse à découper
sans visiter le magasin de machines

G. Russbach-Matile Co

La Chaux-de-Fonds

47, Rue Jaquet - Droz 47, à côté de la Gare

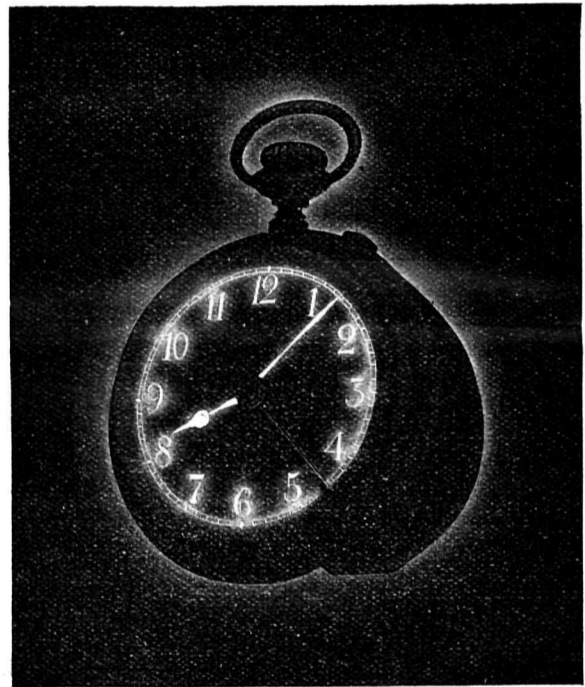
Concessionnaires exclusifs pour la Suisse de:

E. W. BLISS Co, Paris - Brooklyn

Presses à découper et à emboutir pour
toutes les industries

H 10006 C **GRANDS PRIX:** 4000
Paris 1900 — St-Louis 1904 — Londres 1908

Catalogues et renseignements sur demande.



L'heure visible et parfaite
dans l'obscurité
par le cadran avec heure et minuterie radium
- *Le criterium du cadran lumineux* -

Brevet + — Breveté S. G. D. G. — D. R. G. M. 441860
Cadrans émail, métal et argent, de 10 à 42 lignes
S'adresser pour toutes les commandes à

NATHAN WEIL

Léopold Robert, 72, La Chaux-de-Fonds
et à

Alcide Leschot

fabricant
de cadrans

RENAN

